

Droit Pénal L2 Rattrapages 2011-2012

Sujet théorique :

Responsabilité pénale et fautes qualifiées

Sujet pratique : Commentez l'article 113-7 du code pénal

« La loi pénale française est applicable à tout crime, ainsi qu'à tout délit puni d'emprisonnement, commis par un Français ou par un étranger hors du territoire de la République lorsque la victime est de nationalité française au moment de l'infraction. »

Code pénal autorisé

Un sujet au choix.